

COFIN 2023 - préavis municipal n° 29 / 2023

Crédit d'étude - Troisième étape de la remise à ciel ouvert du ruisseau du Tord Cou

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La Commission des finances (ci-après la COFIN) constituée de son Président, Henri Pisani et de ses membres, Madame Ariane Morand et MM. Simon Schülé et Philippe Noël, s'est réunie le lundi 20 février 2023 à la maison de commune en présence d'une délégation de la Municipalité constituée de Madame la Syndique Claudia Perrin et de MM. Denis Favre et Blaise Jaunin afin d'examiner le préavis n° 29-2023 cité en titre.

Nous les remercions pour les informations fournies et les réponses à nos questions.

La COFIN s'est encore réunie le lundi 27 février 2023 afin de statuer et rédiger son rapport.

Préambule

Le 27 septembre 2022, le Conseil communal validait le crédit d'étude n° 17/2022 pour la deuxième étape du projet de remise à ciel ouvert du Tord Cou. D'un point de vue financier, le présent préavis est en tout point similaire à celui-ci.

Dans son rapport, la commission d'urbanisme faisait part à la Municipalité de sa recommandation de grouper les étapes 2 et 3 afin d'optimiser les coûts. Ce préavis répond à cette demande et la COFIN approuve cette approche.

Subventions et intérêt de faire avancer le projet rapidement

Les subventions cantonales et fédérales pour les projets de protection contre les crues et revitalisation des cours d'eau sont très importantes mais il n'est pas garanti qu'elles soient disponibles indéfiniment. Il nous semble donc prudent et justifié de réaliser le projet sans attendre plus que nécessaire.

Les chiffres donnés dans le préavis, une fourchette comprise entre CHF 60'000.- et 95'000.- ne concernent que le crédit d'étude. Sur l'ensemble du projet, on parlerait de plus d'un million de francs de subvention.

COFIN 2023 - préavis municipal n° 29 / 2023

Crédit d'étude - Troisième étape de la remise à ciel ouvert du ruisseau du Tord Cou

Position de la COFIN

La COFIN soutient ce crédit d'étude sans réserve. Le montant semble justifié et raisonnable.

Conclusion

Compte tenu des éléments ci-dessus la Commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres, le préavis no 29/2023 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal no 29/2023 adopté en séance de Municipalité du 13 février 2023
- ouï le rapport de la commission des finances
- ouï le rapport de la commission technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accepter le préavis tel que présenté
- d'accorder un crédit de CHF 250'000.-TTC pour la réalisation de l'étude des travaux en relation avec la troisième étape de la remise à ciel ouvert du ruisseau du Tord Cou ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 10 ans.

Le rapporteur :

Romanel, le 27 février 2023

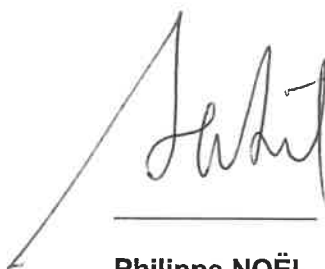


Simon SCHÜLÉ

Les autres membres :



Ariane MORAND



Philippe NOËL



Henri PISANI